Le 15 avril 2011

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord
[illegible]

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Avesnelles
Beaurepaire sur Sambre
Bousies-en-Avesnois
Cartignies
Englefontaine
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Landrecies
Marpaix
Petit Fayt
Ramsats
Sains du Nord

Canton d'Hautmont
Beaufort
Boussières sur Sambre
Eclaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Remy du Nord

Canton de Landrecies
Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambresis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Soire le Château
Aibes
Beaumont
Berlaiges
Boussignies sur Avre
Choisies
Clairfaytis
Cousolre
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Laz Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Soire le Château
Solesmes

Canton de Trélon
Anor
Baives
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wallers en Fagne
Wignehies
Willies

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : suppression de postes dans les écoles de l'Avesnois

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Ministre,

Suite à la réunion du Comité technique paritaire de l'Académie de Lille, je souhaite vous faire part de mon indignation face aux suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 dans les écoles de la Sambre-Avesnois.

En effet, sur les 22 suppressions annoncées initialement, seule celle envisagée dans l'école Anne Franck d'Aulnoye-Aymeries a finalement été rapportée. C'est donc à nouveau une véritable saignée que vous vous apprêtez à commettre, au nom d'une idéologie injuste et inefficace, dans un territoire lourdement touché par les difficultés économiques et sociales.

Je suis notamment particulièrement choqué par le fait que ces suppressions interviennent principalement dans les communes les plus fragiles (Fourmies, Wignehies, Avesnes, Hautmont, Maubeuge...) et dans les établissements situés dans les quartiers les plus défavorisés.

De plus, les situations particulières de chaque école n'ont pas été du tout prises en considération au moment d'appliquer la sanction de la calculette. Ainsi, des établissements situés en réseau « ambition réussite », d'autres disposant d'une classe d'intégration scolaire (CLIS), d'autres encore, comme à Trélon, qui accueillent des enfants issus d'instituts médicaux-sociaux, loin d'être épargnés, sont au contraire lourdement sanctionnés.

Je ne suis pas opposé à la mise en cohérence des moyens avec les réalités du terrain. Cependant, force est de constater que tel n'est pas le plan qui s'applique ici. Au contraire, il procède clairement d'une logique d'aggravation des inégalités et d'abandon des territoires en difficulté.

Je souhaite, sans illusions néanmoins, que vous puissiez revoir ce projet et doter l'Avesnois des moyens dont il a réellement besoin pour assurer l'avenir de ses enfants qui sont sa seule richesse.

Restant à votre entière disposition, et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP